



## DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

### Recommandations sur les règles d'hygiène vis-à-vis du mercure

Version originale approuvée par l'Assemblée générale en octobre 1998 à Barcelone  
Version révisée approuvée par l'Assemblée générale le 26 octobre 2007 à Dubaï

Introduction : La Déclaration de principe de la FDI sur l'hygiène vis-à-vis du mercure comprend des recommandations sur la manipulation du mercure tant pré-encapsulé qu'en vrac. L'utilisation du mercure/alliage pré-encapsulé est la forme d'utilisation préférée. Des recommandations qui ne sont applicables qu'au mercure en vrac sont inutiles lorsqu'on n'utilise pas de mercure en vrac dans le cabinet dentaire.

1. Il faut connaître les principales questions relatives à l'exposition potentielle au mercure :

- éviter que le mercure ou l'amalgame dentaire fraîchement mélangé n'entrent directement en contact avec la peau.
- éviter de s'exposer aux sources potentielles de vapeurs de mercure :
  - Ø des fuites accidentelles de mercure ;
  - Ø des amalgamateurs défectueux ;
  - Ø des capsules d'amalgame non étanches
  - Ø des flacons compte-gouttes de mercure en vrac défectueux ;
  - Ø pendant la trituration ;
  - Ø pendant la pose et la condensation de l'amalgame ;
  - Ø pendant le polissage et l'élimination des excès d'amalgame ;
  - Ø la vaporisation du mercure provenant d'instruments contaminés ;
  - Ø la conservation à l'air libre des résidus d'amalgame.

2. Informer tout le personnel manipulant le mercure et l'amalgame dentaire des risques potentiels des vapeurs de mercure et de la nécessité d'observer une bonne hygiène vis-à-vis du mercure.

3. Installer des surfaces inertes, faciles à nettoyer comprenant un revêtement de sol continu, sans joint sur les murs.

4. Travailler dans des espaces bien ventilés avec un courant d'air frais et une évacuation externe. Si les espaces de travail sont climatisés, les filtres à air, utilisés pour la climatisation, doivent être périodiquement remplacés.

5. Utiliser de l'amalgame pré-encapsulé pour :

- éliminer la possibilité d'une fuite du mercure quand il est en vrac.
- éliminer le flacon compte-gouttes de mercure comme source d'exposition potentielle à des vapeur de mercure.

## Recommandations sur les règles d'hygiène vis-à-vis du mercure

6. Utiliser un amalgamateur avec des branches totalement fermées qui soit conforme à la norme internationale ISO 7488.

7. Refermer après usage les capsules à usage unique, si possible,. Les placer dans un récipient à couvercle hermétique et les éliminer par l'intermédiaire d'une structure de récupération des déchets contenant du mercure.

8. Utiliser des systèmes d'évacuation très puissants (adaptés à des collecteurs ou des filtres) lors de la finition ou de l'élimination de l'amalgame.

9. Nettoyer les instruments contaminés par l'amalgame avant la stérilisation ou la désinfection par la chaleur.

10. Eviter de chauffer le mercure, l'amalgame ou tout dispositif contaminé par ce dernier.

11. Suivre la pratique de la meilleure gestion possible des déchets d'amalgame :

- Récupérer et envoyer les déchets ou résidus ci-après à une structure de récupération du mercure spécialisée dans les déchets d'amalgame :
  - Ø Des capsules à usage unique qui ont été utilisées.
  - Ø Les déchets d'amalgame non contaminés par les fluides des patients.
  - Ø les déchets d'amalgame contaminés par les fluides des patients, notamment les débris d'amalgame provenant des restaurations éliminées.
  - Ø des collecteurs du fauteuil dentaire contenant des déchets d'amalgame.
  - Ø les filtres des pompes à vide et d'autres dispositifs où l'amalgame peut s'agréger.
  - Ø les dents extraites qui contiennent des restaurations à l'amalgame (si le recycleur n'accepte que des dents désinfectées, les dents extraites doivent alors être désinfectées par immersion dans un désinfectant avant d'être recyclées avec les débris du collecteur du fauteuil).
- Ne pas mettre les déchets d'amalgame dans des récipients pour agents présentant un risque biologique, des récipients pour déchets infectés ou avec les ordures ménagères.
- Utiliser des nettoyants pour la conduite d'aspiration (par exemple des nettoyants ne contenant pas de chlore) qui minimisent la dissolution de l'amalgame.
- Ne pas utiliser de javellisant ou autres nettoyants contenant du chlore pour rincer les conduites d'eau usées.
- Utiliser un séparateur d'amalgame qui soit conforme à la Norme internationale ISO 11143 pour traiter les problèmes de l'environnement).

12. Nettoyer toutes les fuites de mercure (quelle que soit la quantité) :

## Recommandations sur les règles d'hygiène vis-à-vis du mercure

- Saisir les gouttelettes avec un ruban adhésif ou une seringue hypodermique.
- Mélanger les petites quantités de mercure (inférieures à 10 grammes) à de la poudre d'alliage pour former de l'amalgame et ajouter les débris qui en résultent au récipient destiné aux déchets
- Utiliser des nécessaires à nettoyage commerciaux pour éliminer des quantités plus importantes de mercure répandu (supérieures à 10 grammes).
- Ne jamais utiliser un aspirateur de quelque type que ce soit.
- Ne pas utiliser de produits d'entretien ménagers.
- Ne pas verser un alliage de mercure dans la conduite de vidange.
- Ne pas utiliser de balai ou de pinceau pour nettoyer le mercure.
- Empêcher les personnes dont les chaussures pourraient être contaminées par le mercure de marcher ou de quitter la zone où le mercure a été répandu avant que les zones contaminées par le mercure n'aient été assainies.

13. La manipulation et l'utilisation de mercure en vrac sont déconseillées. Cependant, dans le cas où ceci serait utilisé, il faut :

- réduire la quantité de mercure conservé.
- Le conserver dans des flacons incassables et hermétiquement clos.
- Le conserver dans un endroit bien ventilé, à l'abri de toute source de chaleur.
- N'utiliser le mercure et l'équipement pour amalgame que dans des endroits possédant des surfaces inertes à bords suffisamment recourbés, de façon à en limiter la dissémination et faciliter la récupération du mercure.
- Faire attention lorsqu'on manipule du mercure en vrac à réduire les possibilités d'accidents (par exemple, utiliser un entonnoir lorsqu'on transvase le mercure dans un amalgamateur et placer un plateau à rebords sous le flacon compte-gouttes de mercure).
- N'utiliser que des capsules qui restent fermées durant l'amalgamation (Note : ceci peut être vérifié en enveloppant une pièce de bande chirurgicale adhésive à la jonction des deux moitiés de la capsule et en procédant à un essai de mélange. Lorsqu'on enlève la bande, la zone de fuite de mercure apparaîtra comme une ligne noire.)
- Manipuler avec précaution les flacons compte-gouttes de mercure.
- Choisir un dosage approprié alliage/mercure pour réduire le besoin d'éliminer un excès de mercure avant la pose.
- Vérifier périodiquement les flacons compte-gouttes de mercure vis-à-vis des fuites de mercure.
- Vérifier après usage l'orifice des flacons compte-gouttes de mercure à cause du mercure résiduel. Toute gouttelette de mercure restante doit être enlevée comme le précise la recommandation 12.
- Vérifier les vapeurs de mercure dans le cabinet dentaire, de préférence chaque année ou après nettoyage du mercure répandu.